

Lettre du castor

N° 111 Loire & biodiversité

<http://www.loire-et-biodiversite.com/>

Octobre 2016

FAUTE!

En signant la D.U.P., ce préfet que nous voulions croire différent, c'est à dire libre et tourné vers l'avenir, s'est soumis au consensus institutionnel : surtout, ne pas se "mettre à dos" le Conseil départemental (de droite...) tout en sachant pertinemment que le projet n'est pas vraiment utile, qu'il ferait de gros dégâts environnementaux non compensés, qu'il n'est pas conforme aux lois, que l'Enquête publique était pipée etc. Proprement révoltant !

Cette complicité des institutions écrase à nouveau le fonctionnement des processus de la démocratie ordinaire, même pas encore "participative". Ni Hugues Saury, ni le préfet Meddah n'ont le souci de vouloir respecter les lois qui dérangent. Pourquoi faut-il que les associations et les militants bataillent pour espérer les faire appliquer, pour imposer les volontés citoyennes... ou pour satisfaire les vœux du Président de la République ?

Le changement, ce n'est pas maintenant, hélas ! Par lâcheté, on va encore en rajouter dans le dérèglement climatique, dans la perte de biodiversité, dans le massacre des territoires naturels et agricoles, dans le gâchis des paysages. Malgré Chirac 2002, le "républicain" président Saury, et à son instigation le "Hollandais" Nacer Meddah ont pris devant l'histoire la responsabilité d'une faute grave. Mais la justice sera là pour sanctionner tout cela !

Une bataille sans complaisance est bien lancée. Elle durera sans doute dix ans de plus, et entachera un mandat qui aurait pu, qui aurait dû marquer la mutation vers le futur. A croire hélas que "les politiques" sont masochistes et font tout pour perdre un peu plus la considération des citoyens. Lesquels savent maintenant que la résistance au système est nécessaire, et que c'est une mobilisation encore plus déterminée qui sauvera leur environnement.



« UN MAUVAIS PROJET... »

LA SIGNATURE DE LA DUP EST UNE FAUTE

Michel Guérin dérape dans la traversée de Mardié

- Page 2

- Page 3

- Page 4

Articles publiés en décembre 2014 !

« UN MAUVAIS PROJET... »

Hollande veut une démocratie participative

Le 27 novembre 2014 - A l'occasion de la Conférence environnementale, François Hollande est revenu sur le drame de Sivens et le décès du militant Rémi Fraisse. Ce drame a montré l'inefficacité de la concertation publique conduite jusqu'à présent dans le cadre des grands projets. Le Président de la République fait plusieurs propositions pour améliorer le débat public.



« Comment se fait-il que ce projet d'aménagement puisse connaître un tel déferlement de contestations violentes ? », s'interroge François Hollande. « **Nous devons être conscients des limites qui existent aujourd'hui dans le débat démocratique** [...] C'est toute la question du débat public qui est ainsi posée », reconnaît-il.

L'exemple du barrage de Sivens exige donc d'améliorer la participation des citoyens dans la décision concernant l'élaboration des grands projets. « **Tout doit être fait pour que sur chaque grand projet, tous les points de vue soient considérés, que toutes les alternatives soient posées, que tous les enjeux soient pris en compte, mais que l'intérêt général puisse être dégagé** », prévient François Hollande. « Car il y a un intérêt général, il n'y a pas que la somme des intérêts particuliers », assure-t-il.

Des propositions pour améliorer le dialogue

Pour faire entrer les citoyens dans le débat public et assurer une meilleure transparence, François Hollande lance un grand chantier sur la **démocratie participative**. Son objectif sera de trouver des solutions pour garantir la **prise en compte de l'impact environnemental des travaux**, de façon à ce « *qu'il ne puisse plus y avoir de contestations qui puissent se porter avec des formes inacceptables de violences* », prévient-il.

Ce chantier aura pour vocation d'aller « *plus loin dans la recherche des impacts environnementaux, permettre des compensations, aller plus loin aussi dans la simplification* », souhaite François Hollande. « **Un mauvais projet doit être arrêté rapidement** [...] et un bon projet doit être mené à bien rapidement » pour éviter l'enlisement et les dépenses inutiles. De nouveaux modes d'associations des citoyens vont être explorés. (...)

Le Président de la République propose aussi d'améliorer les informations livrées aux français. (...) « **Cette transparence est la première condition de la démocratie participative** », affirme-t-il. (...)

<http://www.natura-sciences.com/environnement/conference-environnementale-hollande783.html>

« Un mauvais projet doit être arrêté rapidement »... pour éviter l'enlisement et les dépenses inutiles.

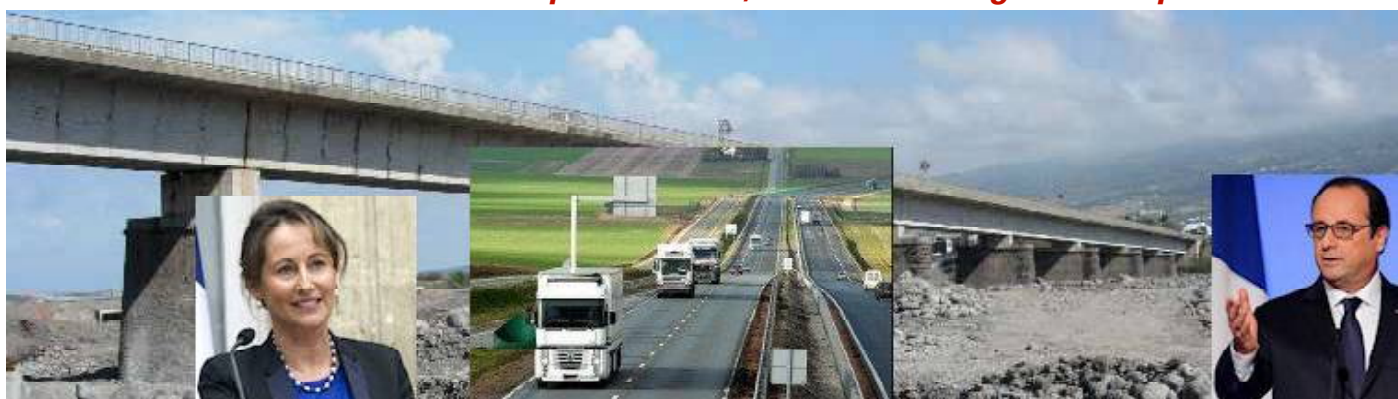
<http://tinyurl.com/jq999p4>

François Hollande, le 27 novembre 2014

« Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas ! »

<http://tinyurl.com/hkrroj1>

Jacques Chirac, Johannesburg le 2 septembre 2002



Notre-Dame-des-Landes, Sivens, et maintenant Roybon : pourquoi faut-il, en France, attendre le pourrissement des conflits, et même une mort injustifiée, pour que le réalisme revienne à la surface ? Après les experts, après la ministre, c'est le chef de l'Etat qui pose les termes d'un diagnostic sévère sur tout ce qui entache la gestation de nombreux projets publics. Dans nos affaires, nous n'avons pas cessé de dénoncer ces carences de la démocratie locale : l'absence de transparence et d'écoute, le mépris des impacts environnementaux, le refus des alternatives, l'acharnement maladif malgré l'évidence du faible intérêt public des projets. Enlisement et dépenses inutiles, c'est bien ce qui caractérise ces mauvais projets routiers que l'obstiné Eric Doligé va devoir abandonner à sa postérité... et aux oubliettes de l'histoire !

LA SIGNATURE DE LA DUP EST UNE FAUTE QUI INJURIE L'AVENIR

Sans surprise, pour tenter de noyer le petit scandale dénoncé par MARDIEVAL - un conflit d'intérêts qui entache gravement le rapport de la commission d'enquête -, l'exécutif départemental et l'administration préfectorale ont choisi la fuite en avant en hâtant la signature de la D.U.P.

En cherchant encore à imposer un projet du passé alors même qu'ils n'ignorent rien des enjeux du climat et de l'obligation de préserver la biodiversité - à défaut de la restaurer -, le président Hugues Saury et à son instigation le préfet Nacer Meddah (nonobstant leurs subalternes) ont pris devant l'histoire la responsabilité d'une faute grave.

Et, nous l'affirmons à nouveau, totalement inutile : le pont de Mardié ne se fera jamais. Les Préfets successifs signent à tort, qui un Arrêté par la suite annulé par la Cour Administrative de Nantes (projet de carrière de l'Etang) ; qui un Arrêté, ou qui sa prolongation de cinq ans, pour une déviation (celle de Fay-aux-Loges sur Donnery) qui onze ans après, ne sera jamais réalisée... car elle n'a en rien l'utilité publique que le commissaire Badaire - déjà lui - avait pourtant certifiée... (C'est un expert !)

Mais, comme d'habitude, nous allons encore lire " Feu vert à la déviation... " et autres " Les travaux commenceront en 2017... ". Le public ne doit pas en croire un mot : des obstacles infranchissables subsistent, et les travaux envisagés en 2017 ne sont que des travaux SNCF très marginaux.

Soyons sérieux. La transition énergétique et écologique est le formidable projet politique qui va mobiliser dans notre société la nouvelle génération, lucide sur les menaces de l'avenir. Hélas, nos "autorités locales", elles, ont leurs yeux rivés au rétroviseur : elles "remettent le couvert" en sacrifiant au pitoyable culte des années 50 envers la voiture, le camion, le goudron et le béton, auquel elles prétendent consacrer plus de cent millions de nos impôts.

Ce faisant, et, en plus, en piétinant ouvertement quelques lois anciennes aussi bien que la toute nouvelle Loi biodiversité ; en couvrant sciemment les mensonges, le conflit d'intérêt etc. ; en ignorant l'opposition très majoritaire des citoyens à leur projet, elles participent à la déplorable et dangereuse dévalorisation de notre démocratie : les élus perdent leur crédibilité, les institutions et les administrations ne sont plus en mesure de rendre leurs services citoyens... Pourtant, tout appelle à une adaptation urgente de nos structures urbaines et sociales : une société nouvelle s'esquisse, seule, sur la base d'actions collaboratives, de financements partagés, de technologies nouvelles en libre accès... Ce ne sera plus jamais la société des "trente glorieuses", des déviations et autres contournements, des A19 et de la logistique... la "civilisation" du siècle dernier à laquelle s'accroche dramatiquement Hugues Saury.

Communiqué du 20 septembre de MARDIEVAL

Nouvelle (et un peu embarrassante) Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Une disposition de cette loi : les mesures de **compensation des atteintes à la biodiversité** doivent viser un objectif d'**absence de perte nette**, voire de **gain de biodiversité**. Elles doivent se traduire par une **obligation de résultats**, être effectives pendant toute la durée des atteintes, et ne peuvent pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction. Mais si les atteintes liées au projet ne peuvent être évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, **celui-ci n'est pas autorisé en l'état.**

Le projet que nous combattons relève manifestement de ce dernier cas...

D'autres dispositions nouvelles, qui s'appliquent depuis la promulgation de la loi, énoncent que désormais, **« Toute personne responsable d'un préjudice écologique est tenue de le réparer ».**

Le préjudice écologique consiste en une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement.

Qui serait "responsable" du préjudice écologique si ce projet était un jour réalisé ?

Les enquêtes du Commissaire Badaire

1 - M. BADAIRE POUR LA PRESERVATION DE LA COUPURE VERTE DE L'AGGLO

Le SCOT de l'Agglo a été adopté en 2008. A l'issue de l'Enquête publique, il avait reçu un avis favorable de la Commission d'enquête, assorti de "recommandations" précises.

Ce SCOT a acté avec détermination la nécessité de respecter la TVB, la ceinture verte boisée, et la coupure verte de l'Agglo. Cette coupure verte a été préservée avec constance depuis le SDAU de 1974 dans les schémas successifs. Le SCOT a renforcé sa protection en inscrivant des prescriptions précises concernant cette zone Est de Mardié, menacée par les projets de déviation et de carrière. Les Commissaires enquêteurs avaient même spécifié en **Recommandation N° 1** que :

" La trame verte, la ceinture verte boisée et les coupures vertes doivent faire l'objet d'une attention soutenue, ce ne sont pas des réserves foncières quelle qu'en soit l'utilisation " !

Michel Badaire faisait partie de cette Commission d'enquête. Il a donc signé cette belle recommandation... Ce qui ne l'empêche nullement en 2016 de donner un avis favorable à l'utilisation de la dite coupure verte pour le passage d'une déviation routière dont l'utilité publique est douteuse et contestée...

2 - M. BADAIRE CONTRE LE FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE A L'EST D'ORLEANS

Là aussi, les sages de la commission d'enquête dont faisait partie Monsieur Michel Badaire, avaient "mis les points sur les i" en **Recommandation N° 2**. Eux-mêmes avaient exprimé leur conscience du caractère inéluctable de la baisse des circulations routières, et mis en cause le bien-fondé d'un franchissement de la Loire dans ce contexte exceptionnel de classement au Patrimoine mondial :

" Le projet de franchissement à l'Est de la Loire est établi sur la base d'une étude démarrée en 2003. A ce jour, il y a eu bien des changements, municipalités, Grenelle et crise économique (...) Les habitudes ont changé et le tassement de la densité de circulation automobile est inéluctable. La réalisation d'un ouvrage de franchissement de la Loire dans un site protégé et classé par l'UNESCO n'est pas souhaitable.

M. Badaire a aussi signé cela. Ce qui ne l'empêche nullement en 2016 de donner un avis favorable à un projet de franchissement de la Loire dans un site protégé et classé par l'UNESCO, projet fondé sur une augmentation " inéluctable " de la circulation automobile...

Oh, comment donc expliquer ces très étranges contradictions ? A moins que...

Michel Guérin dérape dans la traversée de Mardié

Mimi Guérin, en Sergent Garcia "libérateur" de Mardié, tente une fois de plus d'"enfumer" l'opinion : il oublie simplement dans son billet de préciser que la "Nationale 60", à l'époque appelée "La route des Allemands", était la seule transversale européenne Est-Ouest qui permettait notamment de rejoindre la Bretagne pour les vacances en évitant Paris. Et donc, qui "méritait" une déviation. Alors que la RD921 n'a jamais été que le prétendu "axe économique majeur Pithiviers/La Ferté-Saint-Aubin" Loireto-Loirétain !!! Et sa RD951 chérie une petite rue de bourg provincial, avec un trafic local "normal"...

"Alors qu'aucune maison n'est touchée..." : ton aveuglement s'aggrave, camarade ! Le pont pourrait entraîner le **doublement des trafics** traversant Mardié (de 5000 à 10 600 V/j) et Sandillon (de 7000 à 13 200 v/j). "L'enfer" que subissent les gens de Darvoy serait transféré à ses voisins : un type de solidarité que chacun appréciera à sa juste valeur !

MÉMOIRE. S'il en est qui n'apprécie pas les réticences mardésiennes au projet de déviation de Jargeau et de nouveau pont sur la Loire, c'est bien Michel Guérin. L'ancien maire de Saran, ancien conseiller général et accessoirement habitant de Darvoy, rappelle qu'en 1978, il fut de ceux qui obtinrent la réalisation de la RD2060, pour raccorder Châteauneuf-sur-Loire à la tangentielle, au rond-point de Dior, à Saint-Jean-de-Braye. « Alors qu'aucune maison n'est touchée, les opposants devraient se rappeler qu'à l'époque, la RN60 passait au beau milieu du village. « Si nous ne nous étions pas battus contre l'État, environ 30.000 véhicules sillonneraient aujourd'hui le beau petit village de Mardié... » ■

Bien sûr qu'à l'époque de l'expansion automobile, des nouvelles infrastructures pouvaient être utiles, voire nécessaires. Mais Michou, on a changé de siècle, et tout le monde (sauf toi ?) sait qu'il est impératif de modérer notre addiction au transport routier (d'ailleurs en baisse) et aux énergies fossiles, sauf à mourir des gaz polluants et du réchauffement climatique...

Je signalerai enfin à ta mémoire que le déport de la N60 sur la "tangentielle" a ruiné quelques commerces et aussi le Camping de Mardié : merci, ce serait le cas du commerce gergolien si la déviation se faisait un jour.

La seule leçon que nous retiendrons de Michel Guérin, c'est celle de la Résistance : quand un pouvoir veut vous imposer des destructions par des moyens qui ne respectent pas ses propres lois, **il faut se battre.**



association MARDIÉVAL

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : le-castor-enerve@orange.fr
Blog naturaliste Loire & biodiversité : <http://www.loire-et-biodiversite.com/>
Balbuzards pêcheurs en direct : <http://www.balbucam.fr/>

Membre de la fédération

